

Les représentants CPHSCT en Bourgogne

Il s'agit, à parité, des partenaires sociaux :

- 5 représentants des employeurs ;
- 5 représentants des salariés.

Président

Denis CHASTEL-SAUZET
*Représentant des organisations
syndicales d'employeurs (FRSEA)*

Secrétaire général

Sylvain PASQUET
*Représentant des organisations
syndicales des salariés (CFDT)*



Conception : Secteur Communication CFMSAB - Crédit photos : Service Images CCMSA / Freepik - Décembre 2023



**CPHSCT
Bourgogne**

- Questions,
- Propositions,
- Renseignements...

Contactez le secrétariat CPHSCT :

FRSEA Bourgogne Franche-Comté
1 rue des Coulots - 21110 Bretenière
bourgogne.cphsct@gmail.com

**FAIRE ÉVOLUER
ENSEMBLE
LA SÉCURITÉ
AU TRAVAIL**



La Commission Paritaire d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CPHSCT)

Le secteur agricole est constitué de petites entreprises qui rencontrent des difficultés pour s'informer et prendre en compte la santé et la sécurité au travail de leurs salariés.



Les enjeux de la prévention

Des enjeux humains et sociaux

Limiter les effets : douleurs, souffrance, incapacité, inaptitude...
Concourir à la diminution de l'absentéisme, l'amélioration du climat social...

Des enjeux économiques

En cas d'accident du travail, de maladie professionnelle : le coût de la réparation du préjudice humain, le coût engendré par les incidences sur le fonctionnement de l'entreprise.

Des enjeux juridiques

La responsabilité civile et pénale.

Avant 1980, la sécurité technique permet la réduction des accidents du travail. Depuis cette date, les facteurs d'accidents sont plus liés :

- à l'organisation du travail,
- à l'environnement du poste de travail,
- au comportement de l'homme au travail.

Quel est son rôle ?

C'est un lieu de dialogue entre employeurs et salariés, d'élaboration d'actions et d'information concertées avec l'appui des acteurs de prévention, pour améliorer la sécurité et les conditions de travail.



Écouter, Informer, Échanger, Étudier, Déterminer, Accompagner

Comment agit-elle ?

- Diffuse les informations
- Conseille sur les techniques avec l'appui d'experts (DREETS⁽¹⁾, SST MSA Bourgogne)
- Propose des moyens d'amélioration et d'innovation en matière de sécurité
- Accompagne la mise en place des actions de formation

(1) Direction Régionale de l'économie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités

Pour qui ?

Les entreprises agricoles et les salariés des secteurs d'activité qui n'ont ni CHSCT, ni délégué du personnel :

- Exploitations agricoles, polyculture, élevage
- Cultures et élevages spécialisés
- Exploitations de dressage, d'entraînement et haras
- Entreprises de pisciculture
- Exploitations forestières, sylviculture, scieries
- Entreprises de travaux agricoles
- Entreprises du paysage, aménagement espaces naturels
- Coopérative d'Utilisation de Matériel Agricole (CUMA)

